

Anzahl Dokumente: 1

Inhalt

2022-06-19 tdg.ch

Mauvaises conditions de travail: Souffrance des ouvriers agricoles en Suisse: la grande omerta 2

Suisse

Mauvaises conditions de travail: Souffrance des ouvriers agricoles en Suisse: la grande omerta

L'agriculture suisse a toujours davantage recours à des ouvriers étrangers temporaires. Parmi les plus précaires, ils ne sont pourtant défendus par personne. Ils racontent les longues heures de travail pour des paies misérables, et leurs nuits entassés dans des appartements vétustes.

Marie Parvex

Des ouvriers agricoles dans un champ en Valais.

Il est 20 h, un vendredi soir à Martigny. Carlo* arrive très lentement sur son vélo. Quand il pose le pied à terre, il boite. Carlo vient de passer entre dix et onze heures à effeuiller les vignes au-dessus de Saxon pour 15 francs brut de l'heure.

Son employeur n'organise pas les transports. Alors, à 64 ans, Carlo fait l'aller-retour à vélo. Il arrive enfin dans une minuscule chambre qu'il partage avec plusieurs compatriotes pour quelque 450 francs par mois, dans un bâtiment avec des vitres brisées, des rideaux en papier journal et vue sur un terrain vague. Le lendemain, il repartira sur son vélo à 6 heures du matin.

Martin* vivait il y a encore deux ans dans le Nord vaudois. Originaire de Macédoine, il travaillait entre dix et douze heures par jour chez un grand maraîcher de la région, avant de faire une heure de vélo pour rejoindre un appartement de deux-pièces à La Sarraz. «Nous y habitons à sept pour réussir à payer le loyer. Celui qui signait le bail payait 1200 francs et nous encaissait 1700 francs.»

Comme eux, ils sont des milliers à travailler comme saisonniers dans l'agriculture suisse: 30'000 selon Tina Bopp, doctorante au Département des sciences sociales de l'Université de Bâle, dont 8000 sans-papiers. Le nombre de travailleurs étrangers déclarés a considérablement augmenté depuis 2000 – jusqu'à 48% d'augmentation en Valais – en raison de la disparition des exploitations familiales. Ils œuvrent surtout dans le maraîchage ou la viticulture, où les pics de travail sont importants et la mécanisation impossible.

En Suisse romande, aucun syndicat n'a pour mission de les défendre, ni aucune association. À l'Astrée, association vaudoise de lutte contre la traite des êtres humains, créée il y a sept ans, on ne connaît pas de cas dans l'agriculture. «Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais plutôt que nous manquons encore de relais dans ce milieu. Nous espérons que notre collaboration récente avec le Service de l'emploi et la police cantonale permettra d'en détecter», explique Angela Oriti, codirectrice de l'Astrée. Ce monde est celui des invisibles.

Dans une rue de Fully (VS), les nombreux vélos indiquent qu'il s'agit d'un logement d'ouvriers agricoles. Celui qu'occupait Luis* à son arrivée en Suisse.

Les logements: «10 dans un studio»

À Fully (VS), Antonio* rentre du travail et se faufile dans une cave en plein centre du village. En passant devant la porte

entrouverte, on aperçoit un lit de camp. «Non, non, je ne dors pas là, assure-t-il. Je me change, puis je vais dormir en haut.» Vu de l'extérieur, l'appartement semble minuscule, et ils y logent à plusieurs. Un peu plus loin, ils sont une poignée à s'entasser dans un mazot de 20 m². Les portes se ferment quand on s'approche. «Ils ont très peur de parler et de perdre ensuite leur travail», explique Manuel Leite, retraité du syndicat Unia Valais qui avait créé des liens avec des saisonniers agricoles.

Luis* accepte de raconter la vie des ressortissants des anciennes colonies portugaises en Valais. «Je suis arrivé en Suisse parce que mon père y a travaillé jusqu'à ses 70 ans», raconte-t-il. Il a dû arrêter après être tombé dans une vigne en pente. «Nous étions logés par un compatriote qui était là à l'année. Comme nous ne pouvions pas trouver d'appartement pour quelques mois, nous étions 10 à loger dans son studio et son galetas.» Il décrit la chaleur et les matelas si serrés que l'on ne peut plus marcher. Chacun payait alors 250 francs par mois, soit 2500 francs de loyer au total pour un studio.

«S'il y a des périodes où ils sont plus nombreux, ce n'est pas mon problème.»

Nous avons retrouvé son ancien logement. Il est toujours occupé par un grand nombre d'ouvriers de Guinée-Bissau. Son propriétaire, qui le leur loue depuis plus de douze ans, préfère rester anonyme. «Moi, j'ai un contrat avec deux ouvriers pour 400 francs par mois. Après, s'il y a des périodes où ils sont plus nombreux, ce n'est pas mon problème.» Il dit lui-même que l'état de l'appartement est «pitoyable» mais que s'il rénove, les ouvriers ne pourront plus le payer. «Il faut bien qu'ils logent quelque part. Or, il y a de moins en moins d'endroits disponibles.» Il a tout de même changé la cuisinière, le frigo, le chauffe-eau.

Le contrôle des conditions de logement et de sous-location semble être un domaine assez flou. C'est Carlo Sommaruga, président de l'Asloca, qui résume la situation. Selon la loi sur les étrangers, le contrôle est du ressort des cantons. «Le problème est qu'il n'y a pas de véritables normes, ni de contrôles suffisants, et qu'il n'existe pas de loi nationale sur les conditions de sous-location», résume-t-il. Dans les communes comme Fully ou Ardon (VS), on ne procède à des contrôles des logements qu'en cas de dénonciation.

Logement ouvrier à Ardon (VS).

«Il y a des patrons qui donnent des logements sans carrelage, avec du béton par terre et des vieilles toilettes.»

Dans d'autres cas, c'est le patron lui-même qui fournit le logement. Roberto* est Portugais. Il a toujours été content de ses chambres – «je travaillais pour une bonne entreprise qui payait plus que le minimum et nous traitait bien» – mais il a vu celles de certains compatriotes. «Il y a des patrons qui donnent des logements sans carrelage, avec du béton par terre et des

vieilles toilettes. Comme les employés ne restent que quelques semaines, ils se disent que ce n'est pas grave.»

Dans tous les cantons, il existe des règles définissant le genre de logement qui peut être mis à disposition par l'employeur. L'Inspection du travail est en charge des vérifications, ce qu'elle fait sur dénonciation. «Nous avons parfois demandé le relogement d'ouvriers agricoles», dit Nicolas Bolli, chef du Service valaisan de la protection des travailleurs et des relations du travail. Dans les cantons de Vaud et Genève, aucun problème de logement n'a été récemment détecté.

Un casse-tête pour les agriculteurs

Mais le logement des saisonniers est un casse-tête pour les agriculteurs. En effet, la loi ne permet pas de construire en terrain agricole, et c'est notamment pour cela que les ouvriers doivent parfois se loger par leurs propres moyens. Autoriser des logements pour saisonnier sur les exploitations, «cela améliorerait grandement la situation générale des employés», estime Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture (CVA).

Pour s'en sortir, Frédéric Rouvinez – responsable des domaines Rouvinez, l'une des plus grandes exploitations du Valais – rénove donc les guérites de vigne, les hangars agricoles et les bâtisses de ses domaines. Nous avons pu visiter ses installations à Leytron. «Ce n'est pas du luxe, mais au moins il y a de l'espace», dit-il.

Une chambre sur le domaine Rouvinez à Leytron (VS).

Les chambres sont grandes, lumineuses et contiennent au maximum deux lits, avec des cuisines et sanitaires communs. Mais l'ameublement est assez minimal et vieillot. Chez Olivier Cordey, qui gère l'exploitation bio de son fils Flavien, en Valais central, on embauche chaque année une soixantaine de saisonniers. On a posé six ou sept containers achetés, il y a plusieurs années. Ils avaient été utilisés comme logements temporaires lors d'un événement sportif. Ils contiennent chacun un corridor et deux chambres privatives pour les ouvriers qui viennent en couple.

Des agences temporaires

Un agriculteur de Fully raconte qu'il engage certains saisonniers par le biais d'une agence de placement temporaire. «Elle s'occupe du permis, du logement. Je ne sais même pas où ils habitent.» Certaines de ces agences travaillent avec un ancien agriculteur d'Ardon, reconverti dans le logement de saisonniers.

Il n'a pas accepté que l'on cite son nom, mais a répondu à nos questions. L'homme possède notamment un immeuble de containers en construction, bâti sur les ruines d'un bâtiment des années 60 devenu trop vieux. L'ancien agriculteur y construit aujourd'hui 24 studios avec télévision et wi-fi «pour gérer les différentes nationalités, les couples, les femmes seules, etc.». Le loyer est payé directement par les agences, qui le prélèvent sur les salaires.

Des employés agricoles dans les champs près d'Ardon.

Les longues heures de travail: «Douze à quatorze heures sans broncher»

Au Buffet de la Gare de Martigny, Luis poursuit son récit. «J'ai des copains, dans les dépôts de fruits et légumes, ils travaillent de 7 h à 23 h. Plusieurs font ces horaires 7 jours sur 7, pendant plusieurs semaines. S'ils refusent, le patron les vire. C'est de l'esclavage moderne, estime-t-il. On a remplacé le fouet par la menace du licenciement, c'est tout.»

Manuel Leite confirme. «Certains saisonniers font douze à quatorze heures dans certaines exploitations, sans broncher. J'ai connu une compatriote portugaise qui a travaillé une fois dix-sept heures d'affilée dans l'horticulture, alors que la loi dit qu'il faut au minimum un repos de neuf heures la nuit. J'ai eu connaissance de cas identiques dans les entrepôts liés au secteur agricole.»

«Parfois, nous avons fait quatorze heures par jour dans les dépôts frigorifiques à 4 ou 5 °C.»

À Yverdon, Branislaw*, ancien ouvrier agricole macédonien, raconte que chaque trois mois, le nombre d'heures mensuelles montait à 275 au lieu de 250 «sans augmentation de salaire. Parfois, nous avons fait quatorze heures par jour dans les dépôts frigorifiques à 4 ou 5 °C. Les commandes devaient être prêtes avant 4 h du matin.»

«Souvent à la fin du mois, nous sommes à 240, voire 250 heures.»

Une loi trop souple

Dans l'agriculture, la loi est particulièrement souple en termes de nombre d'heures de travail hebdomadaire mais aussi d'exception aux jours de congé. «Les ouvriers viennent ici pour faire des heures, explique Olivier Cordey. La convention collective prévoit 220 heures de travail par mois, soit 55 par semaine. Mais souvent à la fin du mois, nous sommes à 240, voire 250 heures, que nous devons payer en plus ou compenser en jours de congé. Si la loi devenait plus restrictive, nous devrions engager 20% de personnel supplémentaire avec tout ce que cela implique de problèmes de logement, etc.»

Il confirme qu'à certaines périodes, il peut y avoir beaucoup de travail dans les entrepôts de conditionnement. «Il y a des pics de travail et il faut parfois les lisser en dédoublant les équipes, explique-t-il. Je sais que certaines entreprises font comme elles peuvent. Mais ceux qui font trop travailler leurs employés ne savent pas compter: un employé fatigué travaille plus lentement et court plus de risques d'accident ou de burn-out.» Pour Frédéric Rouvinez, bien traiter ses ouvriers, c'est aussi s'assurer qu'ils reviendront. «On gagne alors du temps en recrutement mais aussi en savoir-faire», dit-il.

Et pourtant, cette philosophie n'est pas celle de tous les employeurs... Dans le Nord vaudois, nous avons recueilli deux récits d'ouvriers agricoles licenciés quand ils ont eu des problèmes de santé. Le premier a fait un burn-out après avoir travaillé pendant des années sans jour de congé, avec déduction salariale – illégale – des jours de maladie. La seconde a perdu son travail dès qu'il s'est avéré qu'elle devait se faire opérer.

«Dans ce milieu, il est déconseillé de tomber malade ou de montrer des signes de fatigue.»

Dénigrement à répétition

Fernando* est Cubain et a été saisonnier dans l'agriculture valaisanne. Selon lui, «dans ce milieu, il est déconseillé de tomber malade ou de montrer des signes de fatigue. Quand j'ai été malade, la responsable de l'exploitation m'a dit de ne plus revenir car elle a besoin des gens en forme pour travailler.»

Selon une étude statistique réalisée en 2018 par Gilles Bourquin et Jan Chiarelli et intitulée «Coup d'œil sur les travailleurs agricoles suisses», la durée moyenne du travail dans l'agriculture

dépasse de quelque 10% les heures déjà conséquentes prévues dans les conventions.

«C'est un milieu de terreur.»

Dans un champ près de Vernayaz, ils sont une poignée de personnes de couleur à ramasser des fraises, pliés en deux. Sur leurs talons, un homme blanc fume une cigarette. «Quand tu t'arrêtes même un instant pour t'étirer et que le chef d'équipe te voit, il t'engueule et te dénigre devant tout le monde, estime Miguel*. C'est un milieu de terreur dans lequel les gens essaient d'être bien avec le chef d'exploitation pour éviter des ennuis. Ces derniers savent qu'ils ont affaire à un public souvent peu instruit et incapable de défendre ses droits. Les agriculteurs ne sont pas forcément au courant du traitement que les chefs d'exploitation réservent aux employés et de l'étendue de leur pouvoir.»

«Le patron nous parlait tellement mal, il menaçait toujours de nous virer...»

Luis abonde. «Les chefs d'équipe portugais détestent les ouvriers noirs. Il y a beaucoup de racisme dans ce milieu.» À Yverdon (VD), Martin* a cherché à tout prix un autre emploi: «Le patron nous parlait tellement mal, il me stressait tellement, il menaçait toujours de nous virer...» Une employée se serait même fait gifler.

Un ouvrier agricole à vélo.

Travail clandestin: «À vélo, d'entrepôt en entrepôt»

En 2019, dans le canton de Neuchâtel, deux agriculteurs étaient condamnés pour avoir employé au noir un homme d'origine kosovare qu'ils faisaient travailler quatorze heures par jour, sept jours sur sept. La situation n'est apparue que le jour où l'homme est tombé dans la grange et a dû être conduit à l'hôpital. C'est de cette manière que les situations d'exploitation sont généralement révélées. «Les gens ne cherchent de l'aide que lorsqu'ils sont totalement désespérés», explique Philippe Sauvin, retraité de l'Autre syndicat, la seule infrastructure qui s'est occupée des ouvriers agricoles en Romandie, avec le SIT à Genève. La plupart des situations ne sont donc jamais connues.

«Il y a beaucoup de sans-papiers et de personnes au noir dans l'agriculture.»

D'après Luis, «il y a beaucoup de sans-papiers et de personnes au noir dans l'agriculture. Les clandestins prennent leur vélo, ils se déplacent en groupe d'entrepôt en entrepôt dans la plaine du Rhône, jusqu'à ce que quelqu'un leur donne un travail. Mais c'est difficile, souvent on leur dit non.» Ramon dit la même chose. «Les sans-papiers procèdent par le bouche-à-oreille ou se rendent directement sur les exploitations pour demander du travail.»

«Les sans-papiers sont disponibles à très court terme. Ils peuvent être commandés par téléphone.»

En 2021, sur les 94 cas de travail au noir détectés en Valais par les inspecteurs du travail, 10 étaient des ouvriers agricoles. Tina Bopp, dans une recherche parue en 2017 et intitulée «Du réfugié en Suisse aux nouvelles formes de servitude néocoloniale dans l'agriculture», tend à confirmer le récit des ouvriers. Pour elle, la forte demande de main-d'œuvre très flexible dans l'agriculture a conduit à la mise en place de réseaux informels. «Les sans-papiers sont disponibles à très court terme. Ils peuvent être

commandés par téléphone», écrit-elle. Les agriculteurs que nous avons interrogés affirment que cela n'existe pas chez eux.

Manuel Leite, ancien syndicaliste d'Unia, devant la gare de Martigny où les ouvriers agricoles se retrouvent le soir.

Les réseaux informels: «Une personne fait venir tout un village»

Autrefois, les petites mains de l'agriculture étaient italiennes ou espagnoles. Puis portugaises. Mais plusieurs agriculteurs valaisans nous ont expliqué que cette source est aussi en train de se tarir. Le plus souvent, les Portugais sont devenus chefs d'équipe ou se sont dirigés vers la construction, un travail bien mieux payé. Alors les employeurs les remplacent par des Guinéens, des Polonais, des Roumains ou des Macédoniens. «Je me suis rendu compte qu'en ne comprenant pas la langue et en n'ayant pas de charge de famille, les nouveaux arrivants ne s'intègrent pas et sont donc disponibles pour travailler de 6 h à 20 h au plus fort de la production, explique Manuel Leite. Les Portugais sont issus d'une émigration plus ancienne et sont donc plus intégrés et moins disponibles pour les employeurs.»

Le plus souvent, ces nouvelles populations de travailleurs arrivent par le biais de réseaux informels. «À Genève, les saisonniers – qui sont assez rares – viennent surtout des pays de l'Est, explique Jesus Gomez, en charge de l'agriculture pour le SIT genevois. Si l'un d'eux vient de Roumanie, il fait ensuite venir tout le village.» Le phénomène est le même dans les cantons de Vaud et du Valais.

«Le groupe exerce une forme de surveillance. Les patrons ont intérêt à favoriser ces clans.»

«Ce qui augmente beaucoup la difficulté de notre travail, c'est que les nouveaux venus ne connaissent pas les syndicats, mais aussi que le groupe exerce une forme de surveillance, poursuit-il. Récemment, un Roumain est venu me voir. Mais quand j'ai proposé d'agir, il m'a dit: surtout pas, ma famille travaille là.» «Les patrons ont intérêt à favoriser ces clans. Ils donnent un meilleur salaire à ceux qui font venir tous les autres et disposent ainsi d'une main-d'œuvre plutôt soumise, analyse-t-il. En l'occurrence, cet homme racontait que le chef d'équipe roumain, qui fait venir les autres employés, aurait prélevé des montants sur leur salaire. Je n'ai pas pu vérifier si c'était vrai, mais le cas échant, cela relèverait probablement de la contrainte.»

Quand l'intermédiaire prélève une dîme

Le prélèvement d'une «dîme» que l'ouvrier doit verser à celui qui lui a trouvé un emploi, nous l'avons entendu à de multiples reprises. En Valais, chez Rouvinez, dans les années 90. «Le gars s'est fait virer», précise Frédéric Rouvinez. Mais aussi dans le canton de Vaud, dans la bouche de Martin, qui raconte que l'intermédiaire aurait prélevé 1000 francs par employé. Ou encore dans celle d'Arnaud Bouverat, secrétaire général du syndicat Unia Vaud. «Des viticulteurs nous ont raconté que des intermédiaires avaient déjà tenté d'encaisser les salaires des ouvriers auprès des patrons. Ils ont à raison refusé, mais on peut craindre que les salariés aient été mis sous pression par la suite», dit-il.

En Lavaux (VD), un contact a dit à Unia qu'une personne aurait été vue en possession de plusieurs passeports d'ouvriers agricoles d'Europe de l'Est. «Nous restons attentifs à la situation mais n'avons eu aucune confirmation de ces agissements», dit Arnaud Bouverat. Le syndicat mise donc sur la prévention et a demandé de faire une campagne de sensibilisation à la traite des êtres humains dans les journaux spécialisés dans l'agriculture.

De son côté, Prométerre, faïtière des agriculteurs vaudois, rappelle l'existence de l'une de ses filiales qui fonctionne comme agence de placement et encourage les agriculteurs à l'utiliser pour limiter ce genre de risques.

Un logement en Valais.

Un problème systémique: «Des marges trop faibles»

Si les ouvriers agricoles les plus précaires doivent vivre dans de telles conditions, c'est pour des raisons systémiques: économiques et politiques.

Nous avons interrogé les services de l'inspection du travail des cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. Les deux premiers ne font pas de campagne régulière de contrôle. Il n'y a donc pas de chiffres, ni sur le travail au noir, ni sur les salaires réellement pratiqués ou les conditions de logement, mais les dernières campagnes n'ont pas révélé de problème. Dans le canton de Vaud, entre 80 et 100 contrôles sont effectués chaque année pour 3500 exploitations agricoles, sans détecter de problème particulier. Enfin, en Valais, l'inspection du travail effectue une dizaine de contrôles annuels pour quelque 3000 exploitations agricoles. «Seules 5% des 574 requêtes déposées en 2021 devant notre Autorité de conciliation concernaient des ouvriers agricoles», ce n'est donc pas dans ce secteur que l'inspection concentre ces contrôles. Or, le nombre de requêtes devant les Prud'hommes est évidemment le reflet d'une activité syndicale vive ou de son absence.

«Il n'y a pas vraiment de reconnaissance des travailleurs comme étant des personnes.»

Pour Philippe Sauvin, syndicaliste à la retraite spécialisé dans les problématiques liées à l'agriculture, «les problèmes dans l'agriculture sont fréquents, surtout pour les saisonniers». Si les inspecteurs ne les détectent pas forcément, cela peut être parce que ces derniers «contrôlent surtout les documents. Mais ils ne

verront pas forcément ce qui n'y est pas inscrit.» De ses vingt ans d'expérience professionnelle, il retient qu'il «n'y a pas vraiment de reconnaissance des travailleurs comme étant des personnes. De ce non-respect découle le travail au noir, les heures non payées, avec l'idée que c'est toujours mieux que ce qu'ils ont chez eux.»

«Il faudrait que Coop et Migros pratiquent des tarifs acceptables.»

Si les salaires sont aussi bas pour les ouvriers agricoles, et les conditions aussi dures, c'est parce que la société ne les considère pas, mais aussi parce que le système économique exerce des pressions fortes sur les agriculteurs eux-mêmes. Les faïtières agricoles valaisanne et vaudoise soulignent que les marges dans l'agriculture ne permettent pas d'augmenter les salaires prévus dans les conventions. «L'agriculture est sans doute la branche économique où la différence entre la rétribution des employés et des employeurs est la plus faible», dit Prométerre. «La part qui revient à l'agriculteur est nettement insuffisante pour que sa marge lui permette de mieux rémunérer ses employés», souligne la CVA.

Genève fait figure d'exception en Suisse. Après une lutte syndicale importante conduite dans les années 2010, notamment par le SIT, les ouvriers agricoles y travaillent quarante-cinq heures par semaine, contre cinquante-cinq à Zurich ou en Valais, pour un salaire de 17 fr. 10 de l'heure. Du coup, les légumes genevois sont aussi plus chers que les autres sur le marché. «Si on pouvait payer plus, on le ferait, affirme François Erard, directeur d'AgriGenève, faïtière cantonale des agriculteurs. Mais pour cela, il faudrait que Coop et Migros pratiquent des tarifs acceptables lorsqu'ils achètent nos produits.»

Avec la collaboration d'Etonam Ahiany*Nom connu de la rédaction